



CAP n°4

**Adjointes Techniques
Adjointes Techniques**

Solidaires



POUR LA DÉFENSE DU POUVOIR D'ACHAT DES PROMOTIONS POUR TOUTES ET TOUS

VOTER pour les candidat·e·s à la CAP présenté·e·s par le SNTRS-CGT et Sud Recherche EPST, c'est élire des collègues proches de vous, actifs et actives au quotidien dans la défense de vos droits et de vos conditions de travail.

CHOISIR des représentant·e·s indépendant·e·s face à la hiérarchie et à la Direction du CNRS, qui vous défendront en luttant contre le recul de vos droits.

Travailler plus pour gagner moins, dans un environnement de travail désorganisé ou déshumanisé par les restructurations et réformes incessantes, tel est le sentiment de la majorité du personnel de la recherche publique.

Le personnel de catégorie C est en voie de disparition au CNRS

Les effectifs des adjoints et adjointes techniques sont en chute libre. En 2009, 744 adjoints et adjointes techniques travaillaient au CNRS. Ils étaient 472 en 2014, 419 en 2015, 359 en 2016, 310 en 2017. En 2020, il n'y a plus que 159 adjoints et adjointes techniques recensé·e·s !

Cette politique de recrutement est nuisible à la construction de collectifs de travail équilibrés dans les laboratoires et les services administratifs. Les agent·e·s de catégorie C doivent avoir leur place dans la recherche et plus largement dans toute la fonction publique. Nous refusons l'externalisation et la sous-traitance des postes de catégorie C.

De plus, le nombre de possibilités de changement de grade diminue chaque année, en lien avec la diminution du nombre d'agent·e·s dans ce corps.

Les adjoints et adjointes techniques sont recruté·e·s dans un corps structuré en trois grades après PPCR, au lieu de quatre auparavant. Le reclassement dans les

nouveaux grades s'est fait suivant des modalités qui minimisent les gains indiciaires et rallongent la durée des carrières.

Les grilles de la catégorie C sont dégradées, elles ne permettent pas de faire face à une inflation de plus de 6 % pour l'année 2022

En 2000, une agente ou un agent de catégorie C était recruté·e 3 % au-dessus du SMIC.

Aujourd'hui, non seulement il ou elle est recruté·e au SMIC, mais les 7 premiers échelons du premier grade sont aussi rémunérés au SMIC ! Et les 3 premiers du 2^e grade également !

L'amplitude totale de carrière sur les 3 grades de la catégorie C était de 50 % en 2000. A présent, elle n'est plus que de 34 % ! Enfin, depuis le 1^{er} mai 2022, le gain salarial net moyen obtenu lors d'un passage d'échelon dans le premier grade se situe aux environs de 6 euros par mois !

Cela relève également d'un enjeu d'égalité salariale car les femmes représentent plus de 60 % de la catégorie C.

Augmentation du point d'indice

L'augmentation de 3,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet est une véritable reconnaissance par le gouvernement de l'échec de sa politique salariale. Les grilles de rémunérations des fonctionnaires sont au bord de l'implosion à cause du dictat de la stagnation du point d'indice et des colmatages à coup de primes.



Le SNTRS-CGT et Sud Recherche EPST revendiquent :

- une augmentation salariale à la hauteur des enjeux ;
- les mêmes primes pour toutes et tous, suivies de leur intégration dans le salaire.

Nos candidates et candidats à la CAP4 Catégorie C

Prénom	NOM	Corps	BAP	Ville
Amar	RABIA	ATR	G	Villejuif
Lammia	LENGLET	ATR	G	Gif sur Yvette
Stéphane	RETIF	ATR	G	Orléans
Sylvie	RINALDI	ATR	A	Marseille

**VOTER POUR LA LISTE
SNTRS-CGT ET SUD RECHERCHE EPST SOLIDAIRES**

**C'est l'assurance d'avoir
des élues combattives et des élus combattifs
à vos côtés pour défendre vos droits**